

- ### Prescriptions graphiques
- Arbre remarquable à protéger (art. L. 151-19)
 - Bâtiments remarquables (art. L. 151-19)
 - Cônes de visibilité (art. L. 151-19)
 - Cônes de visibilité - inconstructible (art. L. 151-19)
 - Petits patrimoines protégés (art. L. 151-19)
 - Changements de destination vers l'habitation (art. L. 151-11)
 - Intendances de changements de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration (art. L. 151-11)
 - Linéaires commerciaux (art. L. 151-16)
 - Hales et talus protégés (art. L. 151-23)
 - Mur d'intérêt patrimonial (art. L. 151-19)
 - Alignement ligne de référence
 - Alignements d'arbres à protéger (art. L. 151-23)
 - Cheminements doux à créer ou à conserver (art. L. 151-38)
 - Linéaire préservation de l'habitat
 - Marges de recul des voies à grande circulation
 - Limites de zones humides
 - Espaces proches du rivage (art. L. 121-13)
 - Lignes de référence du gabarit
 - Espaces Boisés Classés à protéger (art. L. 113-1)
 - Espaces Boisés Classés à créer (art. L. 113-1)
 - Patrimoine paysager (art. L. 151-19)
 - Bandes paysagères (art. L. 151-19)
 - Emplacement réservé (art. L. 151-41)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L. 151-7)
 - Périmètres de centralité commerciale (art. L. 151-16)
 - Zones Non Aedificandi (art. R. 151-31)
 - Périmètre de gel (article L. 151-41)
 - Servitude de mixité sociale (art. L. 151-41)
 - Zones de protection archéologique
 - Zones humides protégées (art. L. 121-123)
 - Submersion marine : zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
 - Submersion marine : aléa fort
 - Submersion marine : aléa moyen
 - Submersion marine : aléa futur

- ### Zonage
- Zones Naturelles
 - Zones Agricoles
 - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
 - Zones Urbaines et A Urbaniser
 - Zones d'Activités
 - Zone à Urbaniser à long terme

- ### Éléments de description des différentes zones
- UA : Zone urbaine centrale
 UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
 UB : Zone urbaine de faubourg
 UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
 UBd4 : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collectifs
 UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
 UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Gault en front de mer
 UCd : Zone urbaine pavillonnaire de Sabot d'Or sur pier
 Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
 Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 Ua : Zone urbaine à vocation touristique
 UZ : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
 Upro : Zone urbaine concernée par une procédure d'une OAP valant règlement
- N : Zone naturelle générale
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
 Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
 Nz : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Ngv : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Nbo : Zone naturelle liée à des espaces de bois
 Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
 Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
- A : Zone agricole générale
 Aa : Zone agricole inconstructible
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- 1AUh1, 1AUh2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activité
 1AUc : Zone à urbaniser à vocation commerciale
 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 2AUc : Zone à urbaniser à long terme à vocation commerciale
 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique
- Zonages spécifiques liés aux communes littorales**
 Ni : Zone naturelle
 Nm : Zone naturelle liée au zonage en mer
 Nf : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
 Npl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
 Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Nli : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Nhl : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
- Ai : Zone agricole
 Aa : Zone agricole liée aux activités conchylicoles
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- Indices de zonage spécifiques :
 (B) : Zone concernée par un PPR
 (BC) : Zone concernée par une protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
04	Équipement	Fréhel	Commune	4386

CITADIA

DINAN AGGLOMÉRATION | PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Fréhel Centre

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Jour : 22/07/2019

Approbation

Échelle : 1:2500ème

